



Separation difficile et garde d'enfants

Par **Jul97430**, le **03/06/2019** à **18:31**

Bonjour je viens vers vous pour avoir plus d'informations sur ma situation difficile ! Le père de ma fille la reconnus à s'est 1 ans 1/2! Notre relation netais vraiment pas saine, c'est un homme violent envers moi, j'ai porté plainte 2 fois pour coup et blessure, et vol. N'acceptant pas notre rupture il fait tout pour avoir la garde de notre fille... Le soucis c'est qu'il n'a jamais été la pour elle,il ne sais jamais occuper d'elle ou de donnée de pension !

Il habite actuellement en métropole et nous a la réunion, sachant qu'elle a 2 ans qu'elles sont les droits du père ? Merci à vous

Par **ravenhs**, le **03/06/2019** à **22:16**

Bonjour,

Tant qu'aucun jugement du juge aux affaires familiales (JAF) n'est intervenu, chacun des parents a les mêmes droits et devoirs.

Pour éviter de rester dans une situation inconfortable, il vous appartient de saisir le JAF afin qu'une décision soit rendue pour fixer la résidence de l'enfant chez vous et qu'un droit de visite et d'hébergement soit fixé pour le père, outre le contribution à l'entretien et l'éducation de l'enfant.

Si l'enfant vit avec vous, c'est le JAF du lieu de situation de votre domicile qui est compétent donc vous jouerez à domicile. Gros avantage.

Saisissez le JAF.

Bon courage